



MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BENIN

Tél: 21 30 10 20 - Fax: 21 30 18 51
01 BP; 302 COTONOU - ROUTE DE L'AEROPORT
www.impots.finances.gouv.bj
email : sdgi@finances.bj
EQUITE - INTEGRITE - EFFICACITE
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS



ATTESTATION D'IMMATRICULATION

IFU

3202011945012



Scanner le QR code pour
vérifier l'authenticité
du document

AKE CONCEPT

Catégorie : ENTREPRISE
Créé le : 14 octobre 2020
Téléphone : +22962189107
Adresse : N° DE PARCELLE P
MAISON NICAISE ALITANOU
akeconcept@gmail.com
Gbèdègbé, 13ème arrondissement
Cotonou, Littoral
BÉNIN

Fait à Cotonou, le 14 octobre 2020

Le Directeur Général des Impôts



Nicolas YENOUSSI

Décret N° 2017- 215 du 10 avril 2017 fixant les modalités d'application de l'article 21 de la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 instituant l'Identifiant Fiscal Unique (IFU).

Le numéro IFU doit obligatoirement figurer sur toutes les quittances, factures ou lettres établies par vous et sur les déclarations, pièces ou actes produits, émis ou passés dans vos relations avec les administrations publiques ou privées et les entreprises. Il vous est par conséquent demandé de prendre les dispositions utiles pour vous conformer à la législation en vigueur.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BENIN

Tél: 21 30 10 20 - Fax: 21 30 18 51
01 BP; 302 COTONOU - ROUTE DE L'AÉROPORT
www.impots.finances.gouv.bj
email : sdgi@finances.bj
EQUITE - INTEGRITÉ - EFFICACITÉ
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS



ATTESTATION D'IMMATRICULATION

IFU

0202011944987

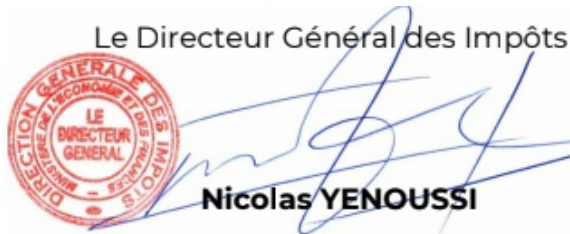


Scanner le QR code pour
vérifier l'authenticité
du document

Nom : **OLOHOU**
Prénom(s) : EUGÈNE
Né le : 23 mai 1976
Profession : -
Téléphone : +22962189107
Adresse : N° DE PARCELLE P
MAISON NICAISE ALITANOU
akeconcept@gmail.com
Gbèdègbé, 13ème arrondissement
Cotonou, Littoral
BENIN

Entr.Indiv.: -

Fait à Cotonou, le 14 octobre 2020

Le Directeur Général des Impôts

Nicolas YENOUSSI

Décret N° 2017- 215 du 10 avril 2017 fixant les modalités d'application de l'article 21 de la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 instituant l'Identifiant Fiscal Unique (IFU).

Le numéro IFU doit obligatoirement figurer sur toutes les quittances, factures ou lettres établies par vous et sur les déclarations, pièces ou actes produits, émis ou passés dans vos relations avec les administrations publiques ou privées et les entreprises. Il vous est par conséquent demandé de prendre les dispositions utiles pour vous conformer à la législation en vigueur.